

Laine Corse :

Du processus de récolte jusqu'à l'utilisation,
un matériau et une philosophie à valoriser



SOMMAIRE :

Introduction

- 1) *Des pratiques ancrées dans notre culture à sauver*
- 2) *Lutter contre la production de déchets*
- 3) *Une piste pour favoriser l'Économie circulaire*
- 4) *Éduquer afin de préserver et valoriser*

Introduction :

Ce rapport est né d'un constat, celui d'une terre agropastorale dont les matériaux et le patrimoine immatériel découlant de cette dernière sont en déclin. Cela s'inscrit dans un processus de mutation que la Corse subit tant dans la gestion de ses espaces, que dans l'utilisation de ses ressources et de ses habitudes de vie. Or, d'après l'ODARC, en 2020 la filière ovine corse compte 579 exploitations dont 77 mixtes pour environ 85 000 brebis laitières. Une activité économique non négligeable, mais surtout une tradition séculaire nous permettant de produire en Corse de la viande, du lait et du fromage depuis la période du néolithique.

Il nous semblait alors nécessaire de nous intéresser à une ressource peu ou pas exploitée liée à cette activité : la laine.

La Corse fut une société agropastorale et vivait donc au rythme de vie des saisons avec l'Impiaghjera en hiver et a Muntagnera l'été, mais également de la Tundera. Chaque année au printemps, et cela depuis des siècles, *I Pastori* de notre île s'adonnent à cette coutume qui au-delà de soulager nos amis ovins de leurs toisons est aussi un moment de partage fort dans la société insulaire. C'est avant tout un moment d'entraide et de partage qui a évolué depuis le temps de nos anciens. Les ciseaux ayant laissé place aux tondeuses électriques et les bergers cédant souvent leurs places aux Tondeurs venus en camion du continent.

Malgré tous ces changements, ce passage reste encore un moment fort dans grand nombre d'exploitations. Il en va donc de notre devoir de trouver les moyens de sauvegarder et valoriser ces moments de vie qui caractérisent notre peuple.

Par ailleurs, ces Tundere laissent derrière elles de grands tas de laine. Matériau paraissant insignifiant pour certains, la laine pourrait à notre sens représenter une grande richesse pour notre île... L'occasion donc à travers ce rapport de se questionner sur le devenir du matériau produit à la suite de cette pratique ancestrale. En effet, chaque année ce sont plusieurs tonnes de laine qui sont détruites et non utilisées en Corse. Cela est dû notamment au fait qu'il n'existe plus de filière laine pour la traiter et la ré utiliser. Pourtant, la laine est un matériau aux propriétés particulièrement intéressantes :

- *Isolant et régulateur thermique*
- *Isolant phonique*
- *Difficilement inflammable (S'enflamme à 560 °C)*
- *Antibactérienne*

- *Réutilisable et recyclable*
- *Résistante et élastique*
- *Hygroscopique*
- *Hygrophobe*
- *Ne retient pas les odeurs.*

S'il y'a de cela un siècle, la Corse tirait profit des matériaux locaux exploitables sur ses terres comme la laine, aujourd'hui cette dernière est laissée pour compte. A l'époque, la laine était utilisée comme isolant dans de nombreuses demeures et exploitations agricoles. Elle servait aussi de textile et de rembourrage pour les matelas

La laine corse et son ramassage sont donc intéressants du point de vue du matériau et de son utilisation mais ils sont également à considérer dans une démarche plus globale. En effet, c'est une philosophie et un processus complet qui résultent de l'exploitation de la laine. Ce processus comprend diverses étapes : élever l'animal, en prendre soin, le tondre et enfin travailler la laine.

Ce rapport aura donc pour objectif de faire des propositions permettant de valoriser des éléments patrimoniaux immatériels d'une part mais aussi d'établir des propositions concrètes qui permettront de redonner à la laine sa valeur d'antan. Tout cela dans une volonté d'accroître un mode d'économie circulaire pour l'île et d'améliorer la gestion des déchets.

I- Des pratiques ancrées dans notre culture à sauver

Comme évoqué plus tôt dans notre propos, le modèle de société agropastorale est ancré en Corse. En effet, il a longtemps rythmé la manière de vivre des corses et en a été leur moyen de subsistance. Aujourd'hui, ce modèle est dépassé par les mécanismes de mondialisation auxquels la Corse n'échappe pas. Néanmoins, la tradition agropastorale ne s'est pas éteinte sur l'île malgré quelques pratiques en voie d'extinction.

La pratique la plus emblématique est certainement celle de la Tundera. Un moment de partage et d'entraide où les corses de toutes générations confondues se réunissaient pour tondre les brebis qui n'allaient pas tarder à regagner les montagnes une fois l'hiver terminé. Ainsi, c'est au printemps de chaque année que vient le moment de débarrasser les bêtes de leur manteau de laine. Autrefois ciseaux en main et à même le sol, il s'agissait d'attraper l'animal et de le tondre aussitôt. Un geste habile et fort qui est répété jusqu'à ce que tout le troupeau soit tondu. Tout cela en partageant un moment convivial intergénérationnel.

De nos jours, les ciseaux se perdent et les anciens ne tondent que très peu en compagnie des plus jeunes. En effet, l'acte s'est modernisé et le geste caractéristique de la Tundera s'est perdu.

De ce fait, la main d'œuvre est cherchée ailleurs. Ce sont des tondeurs qui viennent par bateau et en camion du continent pour effectuer ce travail, facturant désormais plus de 2 euros la tonte d'un animal.

Proposition 1 - Créer à l'aide de la chambre des métiers une formation permettant de réintroduire le travail de tondeur sur l'île

Comme expliqué auparavant, lorsque les éleveurs ne font pas eux même la tonte de leur troupeau, ce sont des tondeurs du continent qui arpentent les exploitations pour effectuer ce travail. A l'heure actuelle, aucun jeune corse ne peut être formé à ce travail sur le sol insulaire, ni sur la méthode avec tondeuse électrique ni sur celle aux ciseaux de l'époque.

Nous proposons donc la création, avec l'aide de la chambre des métiers, d'une formation permettant de réintroduire le travail de tondeur sur l'île. Cela serait un moyen de créer de l'emploi insulaire saisonnier, notamment dans les espaces ruraux. Cette initiative pourrait notamment s'inscrire dans l'axe « 2.2 - Formation Initiale, Formation Continue : Professionnaliser » du plan d'Orientation stratégique publié en 2020 par l'ODARC (1) qui souhaitait mettre en avant la formation et la professionnalisation sur le territoire insulaire. Ce passage fait

d'ailleurs tout à fait sens avec la philosophie et les objectifs de notre proposition : *« Le déficit de professionnalisation freine l'entrepreneuriat, l'innovation et la compétitivité des acteurs, tout particulièrement en milieu rural. En outre, la professionnalisation d'un secteur d'activité, par ailleurs vieillissant, doit devenir une priorité sous peine de voir les exploitations périlcliter, mais aussi les techniques traditionnelles disparaître en même temps que s'opérait une standardisation des productions. Il apparaît ainsi qu'un des enjeux permettant de remédier à cette situation réside dans l'amélioration du lien entre les besoins des actifs ruraux et l'offre de formation globale dispensée dans l'île. »*

En effet, nous mettons en avant le caractère saisonnier de la tonte des brebis sur l'île, cette dernière s'effectue sur une courte période très restreinte. Mais elle apporte une réelle plus value dans le domaine de l'emploi. Pour des ouvriers agricoles, des éleveurs, ou des jeunes conscients qu'il faut préserver ces pratiques de tontes. Ces mêmes travailleurs pourraient d'ailleurs à terme travailler en lien avec la filière laine.

Proposition 2 - Déposer une demande pour reconnaître la Tundera ainsi que les phénomènes de Transhumances « Muntegnera/Impiaghjera » au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Si cette proposition peut faire sourire au premier abord, elle tend à préserver un patrimoine immatériel important de notre pays et valoriser une activité socio-économique.

Depuis 2003 l'UNESCO a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel considérant l'importance de celui-ci, creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable. Précédemment souligné par la Recommandation de l'UNESCO sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire en 1989, par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2001 et par la Déclaration d'Istanbul de 2002 adoptée par la troisième Table ronde des ministres de la culture.

Son article 2, définit le patrimoine culturel immatériel comme étant : *« les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments*

internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable »

De plus, l'Article 2 stipule toujours que Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;*
- (b) les arts du spectacle ;*
- (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;*
- (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;*
- (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.*

Par ces précédentes définitions et par des missions de sauvegarde et d'éducation des Etats parties dépendant de la convention, il nous semble donc tout à fait légitime de reconnaître la Tundera ainsi que les modèles de transhumances insulaires au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO comme a pu l'être la Paghjella il y a quelques années.

Il faut d'ailleurs noter que la Transhumance est déjà inscrite au patrimoine de l'UNESCO depuis 2019 sous l'appellation « *La transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux le long des routes migratoires en Méditerranée et dans les Alpes* » mais nous pensons qu'il sera plus adéquat de faire une demande spécifique à la transhumance en Corse avec les termes corsophones que nous employons, rajoutant un caractère linguistique à cette demande.

II - Lutter contre la production de déchets

Une fois le troupeau tondu, la laine est quasi systématiquement non ramassée et fait donc office de déchet. En France, la tonte des moutons génère d'ailleurs environ 14 000 tonnes de laine. Environ 500 tonnes de cette laine brute est collectée et transformée en France. Moins de 4 % des volumes sont donc recyclés. Le reste est considéré comme un déchet. La laine, bien que non dangereuse à l'état naturelle reste tout de même un problème. En effet, elle est brûlée entraînant alors une pollution atmosphérique notamment à cause du CO₂ et du soufre qu'elle rejette lors de la combustion.

La laine est un sous-produit animal de catégorie 3, dès lors qu'elle est prélevée sur des animaux vivants n'ayant présenté aucun signe de maladie transmissible par la laine à l'homme ou aux animaux.

La mise sur le marché national de laine brute est acceptée à partir de points de collecte ou de fermes enregistrés. Dès lors qu'un établissement pratique une activité de lavage ou assimilée, il sera agréé au titre de la manipulation après collecte. Si un point final peut être défini pour le produit dérivé sortant ainsi traité, l'usine peut ne disposer que d'un simple enregistrement pour l'activité produisant un produit manufacturé. Des entrepôts situés entre les divers points de collecte et l'unité de lavage agréée existent et sont agréés au titre de l'article 24 1. i) du règlement. Les exigences relatives aux structures et aux procédures de ces établissements peuvent faire l'objet de flexibilité dès lors que la traçabilité des lots est assurée et d'autant que les laines en suint sont propres, sèches voire emballées. Le transport des laines brutes non traitées doit faire l'objet d'un enregistrement de l'opérateur et d'une traçabilité jusqu'à l'établissement de traitement agréé. Des aménagements à ces obligations peuvent exister pour la laine brute, sèche et emballée mais uniquement en vue d'un transport sur le territoire national. Si le transporteur est le producteur (éleveur), le collecteur (pratiquant la tonte voire le stockage de la laine, et enregistré voire agréé pour ces manipulations voire ce stockage) ou le destinataire (usine agréée pour le lavage industriel), l'activité de transport, considérée comme auxiliaire, ne nécessite pas d'enregistrement spécifique au titre du règlement.

Par ailleurs, dans le «PROJET DE PLAN TERRITORIAL DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS » le Conseil exécutif de Corse identifie certains secteurs d'activité dans le cadre de l'activité des professionnels et des déchets qu'ils produisent dont les suivants :

- Sensibiliser les professionnels aux enjeux de la prévention et du tri ;
- Collaborer avec les instances professionnelles pour organiser les filières de valorisation et de proximité ;
- Inciter le tri à la source, augmenter le taux de captage et la traçabilité des flux collectés ;
- Augmenter la valorisation matière et évaluer la pertinence d'une valorisation énergétique territoriale ;
- Homogénéiser les pratiques financières et tarifaires.

Une philosophie et des volontés territoriales qui pourraient tout à fait être adaptées à la gestion des sous-produits d'origine animal s'ils sont récupérés et lavés pour valoriser la filière.

Proposition 3 - Mettre en place le ramassage de la laine pour éviter la combustion de cette dernière grâce notamment aux structures existantes au sein de la Collectivité de Corse, du SYVADEC et de l'ODARC.

Depuis quelques années, le SYVADEC en charge de la gestion des déchets ainsi que la Collectivité de Corse expérimentent et visent le ramassage des déchets en « porte à porte ». Une manière de faciliter le tri et le ramassage des poubelles pour les habitants des différentes communautés de communes. Un système similaire est d'ailleurs mis en place pour les encombrants.

Nous proposons donc que le même type de ramassage sous forfait soit prévu au printemps par les différences EPCI pour pouvoir ramasser la laine des éleveurs désirants s'en débarrasser. Une fois une filière laine ré établis, cette dernière pourra penser une zone de stockage et de lavement de la laine et ainsi avoir un matériau à la mise à disposition des différents entrepreneurs, artisans, des associations travaillant la laine. Débuter la récupération et le stockage avant la présence de la laine permettra d'ailleurs de pouvoir mieux stocker cette dernière. Et de même pouvoir penser des projets d'utilité publique.

**Le porte à porte est un service payant, il va de soi que cette logique soit appliquée dans le cadre du ramassage de la laine. Un service qui resterait malgré tout à un prix abordable pour les éleveurs qui s'engageraient alors pour le développement d'une exploitation 0 déchet en faveur de la valorisation de la laine corse sur le territoire.*

Par exemple, cette laine, afin de ne pas la brûler à notre tour, celle-ci peut être transformée en boudin antipollution (production très peu normée) pour faire face aux risques de pollution. En effet, le gras de la laine permet de filtrer l'eau en cas de catastrophe technologique. Ces derniers pourront-êtré redistribués par la suite au SDIS 2A et SDIS 2B, ainsi qu'aux autres infrastructures déployées pour les aidés lors des interventions en lien avec la pollution des eaux par exemple comme en 2021 à Avrettu.

Ces derniers sont mobilisés notamment pour les plans POLMAR (pollution marine) qui proposent des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle des milieux marins pour mobiliser et coordonner les moyens de lutte contre les pollutions ; ils peuvent comporter des volets POLMAR Mer pour des interventions en domaine maritime et POLMAR-Terre pour les situations où les pollutions atteignent les côtes.

III - Une piste pour l'Économie circulaire

« *Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge.* » Avec ces mots de Winston Churchill, nous entrons sans équivoque dans le vif du sujet. Ainsi, les dernières décennies ont été marquées par les innombrables alertes du monde scientifique sur l'état de l'environnement et l'urgence écologique. Nous ne pouvons plus nier le besoin impérieux de mener à bien la démarche de transition écologique. La situation de crise globale que nous connaissons porte la gestion des déchets au cœur des préoccupations de la Collectivité de Corse en témoignent les différentes propositions et plans d'action mis en place depuis 2015 à l'échelle européenne, nationale et régionale. Les réponses se dessinent sous les traits de l'adaptabilité, la durabilité, et les enjeux se jouent à l'échelle locale.

Cela met en avant la résilience territoriale avec comme outil le plus efficace : l'économie circulaire. En France, le concept (théorisé aux Etats-Unis dans les années 1960) arrive dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. La loi donnant cette définition de l'économie circulaire : « *La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitements des déchets, à une réutilisation, un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.* » (Code de l'environnement, article L. 110-1-1)

Le 19 décembre 2019, l'Assemblée de Corse déclare officiellement l'urgence climatique et écologique, reconnaissant ainsi l'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique et l'environnement. Le rapport d'étude de Mars 2021 du Centres d'Études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) sur l'analyse des effets du changement climatique en Corse fait état de l'impact de ces changements sur le territoire corse et met en lumière les effets sur la biodiversité, les risques naturels, la santé, mais également sur les activités humaines à savoir l'énergie, la production de ressources naturelles, la mobilité, l'aménagement urbain, les activités économiques, etc...

Comme défini par l'OEC dans le rapport sur la « Mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un Plan d'actions d'économie circulaire Corse », « La transcription de l'Économie Circulaire en Corse amène quelques constats et réflexions : L'économie circulaire n'est pas seulement la réduction des déchets. Elle conduit l'entreprise à une optimisation de ses ressources et de ses coûts. Mais plus largement, elle est la capacité des territoires et des acteurs à s'organiser pour

gérer durablement, et en complémentarité, leurs activités respectives et ressources dans l'espace qui leur est commun. L'économie circulaire touche autant les villages que les villes ou la Corse entière, car les relations de proximité y jouent un rôle très important pour trouver et construire des solutions pratiques et adaptées. D'ailleurs, elle était déjà pratiquée dans tous les villages et totalement intégrée dans le fonctionnement économique corse. L'Économie Circulaire en Corse est une véritable opportunité pour le monde rural car elle est créatrice d'activités et d'emplois tout en préservant l'environnement et en réduisant les déchets. »

Propositions 4 - Remettre en place la filière laine d'ici les 5 prochaines années

Un peu partout en France, des initiatives pour faire renaître les filières d'exploitations de la laine des différentes régions voient le jour. C'est le cas en Occitanie par exemple ou encore en Lorraine où les Collectivités ainsi que les élus notamment les sénateurs lorsque la question de la filière laine avait été abordée en 2021

Portant le sujet dans les sphères politiques pour aider les acteurs sensibles à ces questions. C'est main dans la main que des artisans, des éleveurs et des passionnés restructurent ensemble une filière qui a disparu.

Nous proposons donc d'initier une démarche similaire en Corse en nous donnant l'objectif de remettre en place la filière laine au terme des cinq prochaines années.

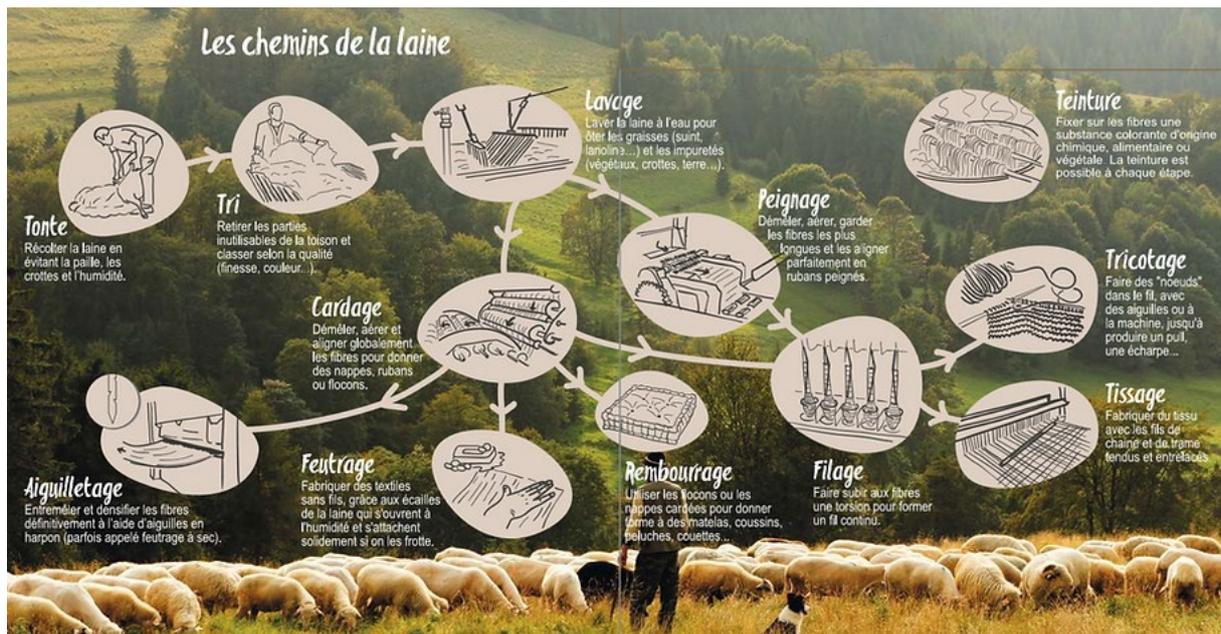
A titre d'exemple de méthodologie, nous pourrions nous appuyer sur l'étude réalisée en Lorraine. En effet, il nous semble cohérent de reprendre le modèle de cette dernière pour pouvoir repenser la filière (analyse stratégique et étude de marché avec de nombreux entretiens, concertation avec les artisans, les éleveurs, etc..). L'analyse stratégique pourrait permettre de budgétiser concrètement la relance du travail autour de la laine. Ainsi que pouvoir émettre des objectifs également financiers en fonctions des projets et des compétences sur le territoire. Nous attendons de la part de la Collectivité et du Parc Régional de la Corse ces premières étapes cruciales.

A terme, cette filière est un réel levier pour valoriser les savoirs faire et développer une économie. En effet, différents secteurs seraient touchés par cette restructuration de la filière :

- habillement
- ameublement
- (éco)construction
- agriculture (paillage et engrais)
- sécurité et prise en compte des risques (boudin antipollution)
- design.

Pour cela il faudra également constituer un réel réseau d'acteurs sur le territoire insulaire en plus d'une aide de la Collectivité de Corse pour é

Mais surtout réussir à établir un cheminement qui permet le traitement de la laine sur le sol insulaire. En effet, la question du ramassage et du stockage de cette dernière reste primordiales.



De plus, si cette filière réussit à se restructurer, il sera possible comme en Belgique de créer un label pour la laine corse. *Be-wool* est un label concernant la laine Belge qui a été créée par l'association « La Filière laine » qui est une association située en Wallonie (Belgique). Elle promet, auprès des consommateurs et des citoyens, les produits issus de la laine de moutons élevés localement. Elle coordonne le projet Interreg Grande-Région DEFI-Laine et cherche à préserver le travail des éleveurs ovins, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Elle vise aussi à

encourager l'activité autour de la transformation de la laine, en valorisant le savoir-faire des artisans qui la mettent en œuvre. Au-delà d'un exemple de restructuration de la filière, leur idée de création de label peut représenter un des objectifs du secteur de l'habillement.

Cette volonté de filière ne peut se faire indépendamment de la création d'infrastructures adaptées à la gestion de la laine. Parmi elle, un centre de stockage de la laine permettant de la laver est forcément un des outils à penser. Ce point étant un des premiers blocages sur l'Ile. Permettant donc de valider les trois premières étapes du chemin de la laine. Tout comme un espace permettant à carder et peigner la laine pour que les secteurs principaux puissent ce servir de cette dernière.

Proposition 5 - Valoriser les projets associatifs et entrepreneuriaux en lien avec l'utilisation de la laine corse grâce à une subvention

Si une réelle filière est à remettre en place, certains projets autour de la laine corse voient déjà le jour. En effet, la Corse reste une terre d'émergence d'idées et de cohésion et cela dès le plus jeune âge. Beaucoup d'associations se créent et sont recensées par les mairies et le Pôle Pépite de l'Université de Corse. Ce dernier n'a jamais autant fonctionné que ces deux dernières années, dénombrant plus de 70 porteurs de projets. Il semblait évident que certains allaient traiter de la thématique de la laine.

Dans le cadre de ce rapport, nous nous sommes entretenus avec Guillaume Costa, ancien chargé de Mission de la Matériateca * à l'Université de Corte. Toujours en collaboration de recherche scientifique avec cette dernière, Guillaume effectue ses recherches autour de la laine et plus précisément de la laine qui est sécrétée par cette dernière.

Il nous a expliqué dans un premier temps que la valorisation de la fibre en elle-même nécessite des étapes de préparation (tri, lavage, cardage, tissage, etc.) qui ne se font qu'en dehors de la Corse actuellement d'où l'intérêt d'une filière laine dont notre proposition précédente fait état. De plus, d'après ses connaissances scientifiques, quel que soit le produit visé par la transformation de la laine, le tri et le lavage sont nécessaires, ce qui engendre de la boue chargée d'impuretés.

Cette boue est donc inévitable à partir du moment où la laine sert à produire quelque chose, elle est généralement traitée comme un déchet et ne peut pas être relâchée dans l'environnement en sortie d'usine (ou de station de lavage) sans être traitée. Sachant que ces effluents sont chargés en suint, il me semble pertinent de s'intéresser à une extraction respectueuse de l'environnement de cette matière qui une fois purifiée s'appelle lanoline et sur laquelle il travaille.

**Materiateca est un centre de ressources scientifiques et techniques autour des matériaux. L'objectif est de répertorier et caractériser les matériaux locaux exploitables dans l'île et découvrir des biomatériaux innovants. Car pour favoriser le retour à une économie productive en Corse, c'est bien l'usage de ressources renouvelables qui permettra d'allonger la durée de vie des produits grâce aux méthodes d'écoconception, d'économie circulaire, de bio-économie et d'écoconstruction.*

La lanoline est une cire sécrétée par l'animal qui imprègne sa toison et l'étanchéifie, sa composition proche du film hydrolipidique de la peau en fait un agent hydratant qui peut également servir d'émulsifiant en cosmétique.

De la même manière qu'on produit de la vitamine D quand on est exposé aux UV du soleil, la lanoline contient une molécule qui se transforme en Vitamine D3 sous l'action des UV. C'est pourquoi on peut trouver des compléments alimentaires produits à partir de la lanoline, qui représentent une très haute valeur ajoutée en comparaison à la lanoline elle-même

Nous pouvons également citer un autre projet, en effet, il y'a quelques années Lana corsa voyait le jour, bien qu'aujourd'hui disparue, pendant plus de 30 ans, cette association a mis à profit la laine corse dans différents projets d'habillement, tout en participant à différentes étapes de travail et de productions de la laine (cardage, peignage, filage, etc.). Même si les instigatrices de ce projet sont à présent parties à la retraite, elles ont pu former Sandrine Tricon qui a créé *Creasognu* et qui propose des produits utilisant la laine Corse.

Sandrine d'ailleurs continue à faire des actions pour transmettre les savoirs qu'elle a auparavant appris, notamment à l'aide de journées pour apprendre le tissage de la laine corse avec des anciens métiers à tisser traditionnels. Encore une fois une pratique qui se perd et qui devrait être préservée, faisant écho à la nécessité de valoriser la laine également pour ce qu'elle représente dans notre société comme abordé lors de l'introduction et de la première partie de notre rapport.

Ces deux projets constituent une richesse et des exemples en termes de développement de l'utilisation de la laine corse sur le territoire. Proposer une subvention adaptée pourrait inciter les initiatives en faveur de l'utilisation de la laine corse. De plus, il semble nécessaire d'accompagner les acteurs dans leur démarche.

IV - Éduquer pour préserver et faire perdurer

Dans l'objectif de faire perdurer les métiers agricoles, il est indispensable de sensibiliser les jeunes à ce domaine d'activité. Les vocations naissent souvent lors de temps de découvertes et d'activités pratico-ludiques, c'est pourquoi nous formulons les deux propositions suivantes :

Proposition 6 - Création de valises pédagogiques en lien avec la Laine, son ramassage et son utilisation pour des interventions au sein des établissements scolaires.

Il y'a quelques années, Lana Corsa, avait créé en compagnie de l'Interprofession laitière ovine et caprine de corse (ILOCC) une valise pédagogique à destination des jeunes publics (école primaire, cycle 2&3) visant à promouvoir la laine, le monde ovin, ainsi que le tissage. Un moyen ludique de pouvoir faire découvrir aux plus jeunes ce domaine qui désormais est trop méconnu. Combien d'enfants ne connaissent pas la différence entre les ovins et les caprins ? Combien ont déjà assisté à une Tundera ? Combien finalement ne savent pas ce qu'il est possible de faire avec la laine ?

Un moyen donc pour la Chambre d'Agriculture de déployer les compétences de ses agents de médiations au service des plus jeunes.

De plus, cette valise pourrait s'étendre jusqu'à la fin du cycle 4 avec un vocabulaire plus complexe et des activités à monter en partenariat avec les établissements scolaires du secondaire.

Une idée qui d'ailleurs avait déjà été expérimentée dans le cadre du projet Med-laine (*dont le projet avait l'objectif de valoriser des espèces végétales et laines autochtones, pour la production des produits textiles artisanaux et à l'usage de la bio construction et à la promotion touristique, culturelle et didactique des territoires de Méditerranéen*) en se basant sur la laine issue des ovins et des caprins adaptée des versions françaises et italiennes mais en langue corse. Loin d'être un simple réservoir d'informations, la *Valisgia pedagogica* se veut un essai de transmission sur la laine et, plus largement, sur le pastoralisme. La version française a été vendue à une vingtaine de structures sur le continent, ce qui montre bien l'intérêt des parcs naturels et autres fermes pédagogiques. En Italie, elle est diffusée par l'association des tisserands. En Corse, nous n'avons hélas pas pu trouver de retours écrit sur l'utilisation de cette dernière.

Ailleurs en Europe, et pour reprendre le modèle de la Belgique, l'association Filière Laine a elle aussi pensé ce type de dispositif avec une valise qu'elle propose à la location aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Proposition 7 Création d'une journée officielle : Lana Corsa dans les lycées agricoles et les établissements recevant du public qui souhaiteraient se joindre à l'action pour traiter de la thématique de la laine au sein de l'Académie de Corse

Pour aller plus loin dans la démarche de sensibilisation auprès de la jeunesse, notre commission s'est inspirée de *l'Operata Lana* qui est réalisée chaque année par le Fablab de Corte depuis 2019. Une journée pour échanger, nettoyer, trier la laine et s'adonner à des activités concernant la réutilisation de cette dernière (feutrage, cardage, filage par exemple). Mais qui pourrait très bien être adaptée aux problématiques agricoles puisque cette dernière est utilisée comme paillage dans les exploitations ou les jardins des particuliers par exemple.

Pour les établissements comme le lycée agricole de Sartène, intégrant le projet Agri'scola et proposant des filières d'élevages, un temps de Tundera pourrait également être mis en place.

Ces journées seraient bien entendu ouvertes au public et organisables par les pouvoirs publics (Académie de Corse et la Collectivité de Corse) comme cela fut le cas dans le cadre de l'8 di dicembre par exemple.

Conclusion :

Notre commission affirme que la valorisation de la laine ne peut pas être écartée de la philosophie en lien avec le pastoralisme et les étapes aboutissant à la récupération de cette dernière. Nous faisons alors ici 7 propositions qui touchent les domaines culturels, économiques et éducatifs.

La jeunesse insulaire reste profondément attachée aux matériaux de sa terre, à des professions qui se doivent de perdurer ainsi qu'à ses traditions. Mais surtout, nous sommes conscients que pour bâtir la Corse de demain, à l'heure où nous parlons d'Autonomie il nous faut être capable de penser, et de développer une économie circulaire en lien avec les richesses que nous possédons. Nous voulions également démontrer que ce qui est vu aujourd'hui comme un déchet peut être revalorisé, transformé et être mis à profit.

Enfin, l'enjeu principal est la transmission d'un savoir-faire à travers la sensibilisation auprès des jeunes.

Annexes et ressources complémentaires



I)

Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? - patrimoine immatériel - Secteur de la culture - UNESCO

Texte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - patrimoine immatériel - Secteur de la culture - UNESCO

<https://ich.unesco.org/fr/RL/la-transhumance-dplacement-saisonnier-de-troupeaux-le-long-des-routes-migratoires-en-mditerrane-et-dans-les-alpes-01470>

II)

Les déchets non dangereux non inertes – Ademe

<https://www.odarc.corsica/attachment/2288114/>

III)

<https://www.pnr-lorraine.com/agir/les-actions-du-parc/economie-de-proximite/filiaire-laine/>

https://www.pnr-lorraine.com/wp-content/uploads/2022/03/Synthese_etude_marche_laine.pdf

<https://www.laregion.fr/La-laine-une-filiere-d-avenir-en-Occitanie>

Soutien à la filière de la laine (senat.fr)

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/soutien-la-filiere-laine-lainamac-343>

Engrais Universel Longue Durée Algoflash Naturasol

Materiateca | Università di Corsica Pasquale Paoli | Université de Corse Pasquale Paoli (universita.corsica)

IV)

Ponte-Leccia: une valise pédagogique en langue corse pour mieux connaître la laine | Corse Matin

http://www.maritimeit-fr.net/documents/12943000/12980534/MED-Laine_fr.pdf/1b7054b6-57b8-4e39-87fc-ac46f21fe9ff

La valise pédagogique | Laines